Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607085-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	18

Date de la convocation : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/07/085

Séance du 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN et messieurs LEFEUVRE Alain, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame FILATRE Renée, monsieur GUERIN Didier, monsieur HAUPAS Patrick et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent : Monsieur EVAN PERRIN

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur GUERIN Didier à monsieur DANION Stéphane, monsieur HAUPAS Patrick à monsieur ROLLAND Aurélien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur LEFEUVRE Alain.

DELIBERATION 2026/07/085 : TRAVAUX– SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ETUDE & DE VEILLE FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE POUR LES PARCELLES AX 444, AX 132 & AX 71.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : Monsieur le Maire rappelle la nécessité, pour une collectivité, d'anticiper les questions foncières, afin de pouvoir rendre possibles les opérations d'aménagement de demain. Il exprime ainsi le souhait d'engager une réflexion stratégique globale pour l'avenir du cœur de bourg à travers l'élaboration d'un « Plan guide pour l'aménagement du centre-bourg ». Il rappelle aussi que deux sites, anciens garages amenés à muter dans le futur, font l'objet d'un suivi par la collectivité en vue de maîtriser leur évolution urbaine.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la convention cadre signée le 03 janvier 2022, entre l'EPF Bretagne et Brocéliande Communauté, prorogée par délibération du 03/11/2025,

Considérant que la Commune de Paimpont souhaite lancer une étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'un plan guide pour l'aménagement de son centre-bourg qui en déterminera la faisabilité technique et financière, et que les objectifs de cette étude sont :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607085-DE

- de mener une réflexion globale sur l'opportunité d'une programmation en matière de renouvellement urbain, d'offre de logements permanents, de structuration commerciale et de requalification des espaces publics et des mobilités ;
- de vérifier la faisabilité du projet considéré sur le secteur du centre historique (notamment l'avenue du Chevalier Ponthus et la rue des Forges) au regard notamment des critères d'intervention opérationnelle de l'EPF : faisabilité technique, financière, réglementaire...
- d'établir plus finement un projet d'aménagement de ce secteur qui servira de feuille de route à la collectivité dans la phase opérationnelle,

Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre,

Considérant que la commune de Paimpont a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour l'assister dans la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de son projet et assurer une veille foncière sur ce secteur,

Considérant que les études que mènera la commune de Paimpont sur ce secteur participeront à définir un projet (et son périmètre) visant au respect des principes du PPI de l'EPF Bretagne,

Considérant que l'Établissement Public Foncier de Bretagne a proposé un projet de convention encadrant son intervention, jointe à la présente délibération, qui précise notamment les conditions dans lesquelles l'EPF et la collectivité conduiront des missions d'études urbaines et/ou de diagnostics techniques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre Patric HAUPAS) :

Article 1 :

DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de l'accompagner dans les réflexions nécessaires à la définition du montage opérationnel de son projet.

Article 2 :

APPROUVE ladite convention d'études et de veille foncière et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Françoise GUERIN

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)